



**Séance du Conseil Communautaire**  
**Lundi 27 février 2012 à 17 h 30 à Grenade sur l'Adour**  
**Compte-Rendu**

Etaient présents : Evelyne LALANNE - Gérald LERCHE - Claude LESPES - Jean-Luc SANCHEZ – Pascale LACASSAGNE - Dominique LABARBE - Geneviève DURAND - Michel PRIAM - Michel SOULEYREAU - Jean-Pierre DUBAQUIER - Lionel SALÉ - Eliane JARNAC - Pierre DUFOURCQ - Christian CASSAGNE - Marie-Line DAUGREILH – Marie-France GAUTHIER (suppléante de M. Pierre BACCARRERE) - Albert MINOUE - Jean-Emmanuel DARGELOS - Françoise LABAT – Guy REVEL - Jean-Claude LAFITE - Jean-Pierre LABORDE – Jean-François CASTAING - Jacques CHOPIN – Jean-Michel BERNADET – Henri CLAVE.

Absents et excusés : Francis DESBLANCS - Pierre BACCARRERE (remplacé par M.F. GAUTHIER) Cyril CONSOLO - Jean-Luc LAMOTHE - Patrick DAUGA - Jean-Luc LAFENÊTRE.

Procuration : Francis DESBLANCS à Lionel SALÉ.

Convocation du 21/02/2012

Ordre du jour :

1. Modification des délégués de la commune de Larrivière suite au renouvellement du Conseil Municipal.
2. Orientations budgétaires 2012.
3. Plan de financement de la Maison de l'Enfance sur 2 phases fonctionnelles (suite à la demande des services de la Préfecture)
4. Personnel : proposition de création d'un poste de Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade).
5. Informations sur le SCOT
6. Informations sur le Plan d'Accessibilité de la Voirie et aménagements des Espaces Publics (« PAVE »).
7. Questions diverses.

M. le Président propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- approbation du dernier compte-rendu de séance.
- élection du 2<sup>ème</sup> vice-président en remplacement de M. MILET.
- subventions aux actions culturelles : modification du règlement.

L'assemblée ne s'y oppose pas.

Avant de débiter la séance, M. le Président évoque le parcours de M. Claude MILET, maire de la commune de Larrivière-St-Savin, délégué communautaire et 2<sup>ème</sup> vice-président de l'assemblée. Un parcours d'élus soucieux de la modernisation de sa commune et de la réussite de la communauté de communes. Sur ces deux engagements il a été un partenaire actif, sérieux et dévoué à l'intérêt général.

Il fut un maillon respecté et apprécié de ses collègues et concitoyens.

Pour rendre hommage à sa mémoire, une minute de silence est observée.

**1 – Approbation du dernier compte-rendu de séance**

Délibération N°2012-001

Monsieur le Président expose que le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2011 a été adressé à l'ensemble des délégués et demande si ce document appelle des observations de leur part.

Considérant l'absence d'observations,  
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**ADOpte** le compte rendu de la séance du 20 décembre 2011.

## **2 – Modification des délégués suite au renouvellement partiel du Conseil Municipal de la commune de Larrivière-St-Savin**

### Délibération N°2012-002

M. le Président fait part au Conseil Communautaire de la délibération du Conseil Municipal de Larrivière-Saint-Savin en date du 9 février 2012 (n°2012.02.007) modifiant ses délégués à la Communauté de Communes suite à son renouvellement partiel.

Ont été élus :	Délégué titulaires	M. Jean-Luc LAMOTHE M. Jean-Emmanuel DARGELOS Mme Françoise LABAT
	Délégués suppléants	M. Serge DUBROCA M. Philippe LARCAN Mme Marie-Christine COSTE

**Le Conseil Communautaire prend acte de cette décision et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **MODIFIE** la composition des commissions internes comme ci-dessous :
  - Aménagement de l'Espace et Développement Economique : Jean-Emmanuel DARGELOS remplace M. Jean-Luc LAMOTHE.
  - Voirie :  
M. Jean-Emmanuel DARGELOS remplace M. Claude MILET.  
M. Dominique LABARBE remplace M. Claude MILET à la présidence de cette commission.
  - Bureau – Commission des Finances et Transfert de Charges : M. Jean-Luc LAMOTHE remplace M. Claude MILET.
- **PROCEDE à l'ÉLECTION** des délégués dans deux organismes extérieurs comme ci-dessous :
  - SICTOM du MARSAN : M. Jean-Luc LAMOTHE est élu en remplacement de M. Claude MILET comme délégué titulaire.
  - Pays Adour Chalosse Tursan : Mme Françoise LABAT est élu en remplacement de Nicole MANCIET comme membre de l'Assemblée Générale.

Au regard des désignations antérieures, la vice-présidence de la commission voirie serait assurée par le Maire de Larrivière-St-Savin. Si tel était le cas, il conviendrait qu'il soit membre de cette commission.

## **3 – Election du 2<sup>ème</sup> vice-président**

### Délibération N°2012-003

Suite au décès de M. Claude MILET, 2<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de Communes,

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 10 qui fixe à 5 le nombre de vice-présidents,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2088 confirmant, à l'unanimité, le nombre de vice-présidents prévu dans les statuts,

**M. le Président propose de procéder à l'élection d'un 2<sup>ème</sup> vice-président par vote à bulletin secret.**

M. Dominique LABARBE est candidat.

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

A obtenu, Monsieur Dominique LABARBE : 26 voix

**Monsieur Dominique LABARBE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de communes et a été immédiatement installé.**

M. MINOUE quitte la séance à 18h30 pour se rendre à une autre réunion.

#### **4 – Orientations Budgétaires**

La commission Finances propose les orientations budgétaires 2012.  
Après échanges, l'assemblée valide ces propositions pour la préparation du budget.

##### Délibération N°2012-004

*M. le Président de la Commission Finances, après la proposition des orientations budgétaires 2012, expose les besoins de financement pour les différents projets.*

**Après discussion, le Conseil Communautaire,**

- **DECIDE** de recourir à l'emprunt pour le financement de la Maison de l'Enfance pour un montant de 1 000 000 €.
- **DEMANDE** à M. le Président de contacter les différents organismes prêteurs afin d'obtenir les meilleures propositions.

#### **5 – Plan de financement de la Maison de l'Enfance sur 2 phases fonctionnelles.**

##### Délibération N°2012-005

*Considérant la délibération N° 2011-048 du 27 novembre 2011,*

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

**Approuve** le nouveau plan de financement pour la Maison de l'Enfance/Petite Enfance comme ci-annexé.

#### **6 – Personnel : proposition de création d'un poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe**

##### Délibération N°2012-006

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la délibération N° 2011-005 du 21 mars 2011 fixant les taux de promotion au titre de l'avancement de grade,

**Considérant** que M. Bernard DESTOUT, remplit les conditions requises pour accéder au poste de Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe par avancement de grade,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- de créer un poste permanent à temps complet de **Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe**,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions de technicien voirie,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité
- M. le Président est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

- la création de ce poste entraîne la suppression du poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe chargé des fonctions de technicien voirie à la même date.

## **7 – Subventions aux actions culturelles**

*Délibération N°2012-007*

*M. le Président de la Commission Culture, Tourisme, Patrimoine présente au Conseil Communautaire la proposition de modification du règlement d'attribution de subventions aux actions culturelles sur le territoire souhaitée par la commission réunie le 1<sup>er</sup> février 2012.*

*Après lecture et compte tenu des observations formulées par les délégués,*

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

**Approuve** le nouveau règlement d'attribution de subventions aux actions culturelles annexé à la présente délibération.

## **8 – Information sur le SCOT**

Suite à la réunion qui s'est tenue le 17 février à Saint-Sever, initiée par le Pays Adour Chalosse Tursan, M. le Président évoque le Schéma de Cohérence Territoriale.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dix communes du territoire seraient concernées par la règle de constructibilité limitée (SCOT du Marsan) si un périmètre n'est pas défini d'ici là. Les services de l'ADACL peuvent venir présenter les enjeux, le contenu, les modalités ... d'un Schéma de Cohérence Territoriale et faire un zoom sur le territoire du Pays Grenadois.

L'ensemble des délégués est favorable à l'organisation de cette réunion d'information.

## **9 – Information sur le « PAVE »**

Le technicien voirie expose la procédure d'élaboration du Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) rendu obligatoire pour les communes par la loi du 11 février 2005. C'est un document de référence qui présente un état des lieux de l'accessibilité de la commune, des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité, leur chiffrage et leur programmation.

Comme convenu, dans le cadre de ses missions d'assistance technique aux communes membres, M. Bernard DESTOUT sera mis à disposition des communes pour aider à la réalisation de ce document.

Il précise que les communes sont responsables de la réalisation du PAVE d'une part, et du diagnostic et de la mise en accessibilité de leurs ERP (mairie, salle polyvalente, école, église...) d'autre part. **Ces deux obligations sont indépendantes.** Mais quand cela se présente, il est particulièrement pertinent de réaliser une démarche conjointe afin d'assurer le lien entre le bâti et la voirie (y compris les points d'arrêt de transports) afin de mettre en conformité les abords et accès des bâtiments de manière cohérente.

## **10 – Questions diverses**

M. le Président rappelle la réunion d'information par les services de la Préfecture sur le frelon asiatique qui doit se dérouler à la salle des Fêtes d'Uchacq le 5/03/2012 à 17h.

Le Président,  
Pierre DUFOURCQ.

Signé